

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **80420005.3**

(51) Int. Cl.³: **B 42 F 17/08**

(22) Date de dépôt: **11.01.80**

(30) Priorité: **12.01.79 FR 7901185**

(43) Date de publication de la demande:
20.08.80 Bulletin 80/17

(84) Etats Contractants Désignés:
DE GB IT

(71) Demandeur: **Société Anonyme VAL-REX**
Chemin de la Barthelasse B.P. 8
F-84600 Valreas(FR)

(72) Inventeur: **Tourre, Raymond Jean André**
Rue du Palais Royal
F-84100 Orange(FR)

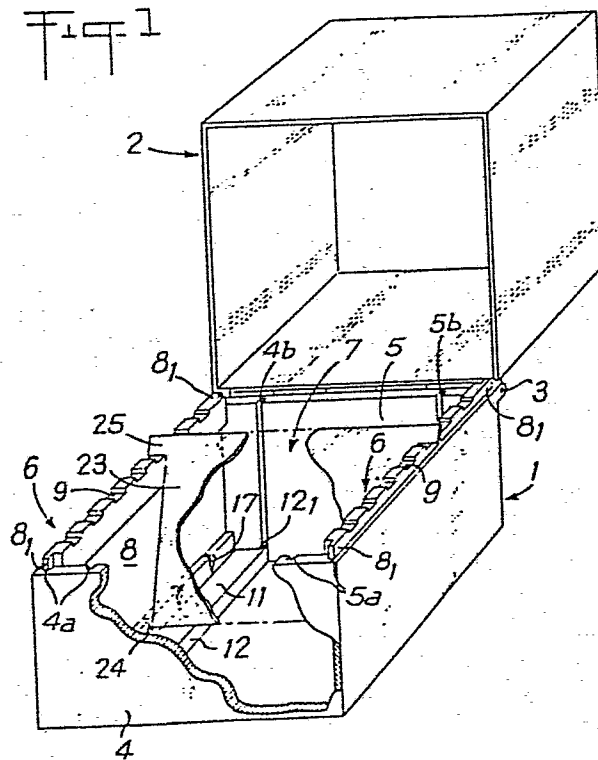
(74) Mandataire: **Ropital-Bonvarlet, Claude**
Cabinet BEAU DE LOMENIE 99, Grande rue de la
Guillotière
F-69007 Lyon(FR)

(54) **Boîte de classement et de sélection pour fiches.**

(57) La boîte comprend d'une part, deux corps identiques 1 et 2 offrant chacun une hauteur utile légèrement supérieure à la moitié de la plus grande dimension de fiches rectangulaires et une largeur légèrement supérieure à cette dimension et, d'autre part, deux cloisons 6 amovibles et reversibles adaptables dans l'un des corps pour y délimiter un alvéole 7 dont la largeur est égale à l'une ou à l'autre des dimensions des fiches.

Application au classement de fiches rectangulaires.

Fig 1



Boîte de classement et de sélection pour fiches.

La présente invention est relative aux boîtes, boîtiers ou classeurs utilisés pour le rangement et la consultation de fiches de format rectangulaire sur lesquelles sont portées et récapitulées des informations diverses.

- 5 Pour assumer la fonction ci-dessus, il est en général courant d'avoir recours à un récipient en forme de boîte en bois, en matière plastique ou en métal, le plus souvent associé à un couvercle de fermeture. Les boîtes sont réalisées jusqu'à présent de manière à correspondre au format, normalisé ou non, des fiches devant être
- 10 classées et rangées, ainsi d'ailleurs qu'au mode d'utilisation de ces dernières, selon que la plus grande longueur qu'elles offrent est disposée horizontalement ou verticalement.

- Les boîtes jusqu'à ce jour proposées donnent satisfaction pour ce qui concerne le classement et la sélection des fiches, mais posent un
- 15 problème tenant à l'obligation de respecter un format particulier en fonction de celui des fiches. Il est ainsi obligatoire de recourir à autant de fabrications qu'il existe de formats de fiches susceptibles d'être commercialisés et même de doubler ces fabrications, étant donné que les fiches de chaque format peuvent être orientées par
- 20 leur plus grande longueur selon une direction horizontale ou verticale.

- L'objet de l'invention vise à résoudre ce problème en proposant une nouvelle boîte de classement et de sélection, plus particulièrement pour fiches normalisées, offrant la possibilité, pour un même
- 25 volume de stockage, de recevoir indifféremment, selon les désirs de l'utilisateur, des fiches d'un format déterminé pouvant être disposées horizontalement ou verticalement selon un classement dit français ou italien.

- L'objet de l'invention est particulièrement conçu pour que l'utilisateur
- 30 puisse transformer aisément et rapidement, sans aucun

outil particulier, le volume utile de réception d'une boîte, de manière à l'adapter à une orientation verticale ou horizontale des fiches.

L'objet de l'invention est, en outre, conçu pour que l'adaptation
5 initiale d'une boîte de rangement et de sélection puisse éventuellement être de nouveau modifiée sans qu'il en résulte de destruction locale altérant les caractéristiques de rangement et d'utilisation ainsi que l'aspect esthétique de la boîte.

L'objet de l'invention est, en outre, prévu pour que, dans les
10 deux possibilités de réception de fiches d'un format déterminé, il soit à chaque fois possible de faire intervenir éventuellement une ou plusieurs cloisons intercalaires, comme dans les boîtes de classement traditionnelles, pour subdiviser le paquet de fiches rangées selon certains critères de sélection.

15 Un autre objet de l'invention est d'offrir à l'utilisateur, dans l'un des états de transformation possible, des volumes de rangement analogues à des plumiers pour la réception d'articles de papeterie généralement utilisés lors de la manipulation des fiches, par exemple des crayons, gommes, cavaliers d'identification, etc...

20 Conformément à l'invention, la boîte de classement et de sélection pour fiches, du type comprenant un corps de boîte et un couvercle délimitant un alvéole de réception pour des fiches rectangulaires, est caractérisée en ce qu'elle comprend, d'une part, deux corps creux identiques formant corps de boîte et couvercle et offrant cha-
25 cun une hauteur légèrement supérieure à la moitié de la plus grande dimension des fiches et une largeur légèrement supérieure à cette plus grande dimension et, d'autre part, deux cloisons amovibles et réversibles adaptables dans le corps de boîte selon deux positions distinctes dans lesquelles elles délimitent, dans ledit corps, un al-
30 véole de réception dont la largeur est égale, au jeu près, soit à l'une, soit à l'autre des dimensions des fiches.

Diverses autres caractéristiques ressortent de la description ci-dessous faite en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre

d'exemple non limitatif, une forme de réalisation de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une perspective en partie arrachée de l'objet de l'invention.

- 5 Les fig. 2 et 3 sont des perspectives en coupe partielle montrant deux aspects particuliers de la réalisation de l'un des éléments constitutifs de la boîte.

Les fig. 4 et 5 sont deux coupes-élévations montrant, à plus petite échelle, deux exemples d'utilisation de l'objet de l'invention.

- 10 La fig. 6 est une vue en plan illustrant une caractéristique constructive de l'un des éléments constitutifs de l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre que la boîte de classement et de sélection pour
fiches est constituée par deux volumes identiques 1 et 2 creux, par
exemple parallélépipédiques, de préférence reliés entre eux, au
15 niveau de deux de leurs côtés se jouxtant, par une articulation 3 du
type à charnière. Le volume 1 représente un corps de boîte ou ré-
cipient alors que le volume 2 constitue un couvercle adaptable sur
ledit corps de boîte sur lequel il peut éventuellement être immobi-
lisé par l'intermédiaire d'une serrure non représentée.

- 20 Les deux volumes identiques 1 et 2 possèdent des caractéristiques
dimensionnelles particulières en fonction de celles des fiches à re-
cevoir. Ces caractéristiques font intervenir, d'une part, une hau-
teur utile sensiblement égale ou légèrement supérieure à la moitié
de la plus grande dimension des fiches devant être reçues et, d'au-
25 tre part, une largeur utile légèrement supérieure à cette plus gran-
de longueur, étant entendu que la profondeur propre de la boîte ne
représente pas une caractéristique obligée de l'invention puisqu'elle
est choisie en fonction de la capacité devant être conférée à la boîte
de classement. A titre indicatif, dans le cas d'application au clas-
30 sement et à la sélection de fiches de format normalisé A5, la boîte
possède une hauteur ou profondeur utile égale à 117mm et une lar-
geur utile égale à 228mm, ces mesures étant également présentées
par le couvercle 2.

Deux des côtés du volume 1, de préférence les côtés 4 et 5 parallèles à l'axe d'articulation 3, comportent ou délimitent dans leur face interne deux paires de glissières parallèles 4a-4b, 5a-5b qui sont en outre prévues pour être disposées en coïncidence d'un côté 5 à l'autre. Les paires de glissières 4a-4b, 5a-5b sont destinées au guidage et au maintien de deux cloisons identiques 6, amovibles, réversibles qui sont prévues pour être placées à l'intérieur du corps de boîte 1 pour y délimiter une cellule ou une alvéole de réception 7 susceptible de recevoir, selon leur position, des fiches 10 normalisées, par exemple de format A5, dont la plus grande mesure est orientée, soit horizontalement, soit verticalement.

Chaque cloison 6, montrée plus en détail aux fig. 2 et 3, comprend une paroi 8 dont la longueur correspond à celle du corps de boîte 1 et dont la hauteur est légèrement supérieure à celle dudit corps de 15 boîte. La paroi 8 comporte sur ses deux bords longitudinaux des crans 9 et 10 ménagés à la manière de créneaux à intervalles réguliers et dont la fonction particulière apparaît dans ce qui suit. La paroi 8 est bordée, à partir de l'une de ses grandes faces, par un prolongement latéral d'équerre 11 prenant naissance en retrait du 20 bord cranté 10 et comportant un retour perpendiculaire 12 s'étendant parallèlement à la paroi 8 en direction du bord cranté 10. La paroi 8 et le retour 12 possèdent chacun une nervure 8₁ - 12₁ bordant les côtés perpendiculaires au bord cranté 9 et 10.

La paroi 8 forme, à partir du prolongement 11 et en direction du 25 bord cranté 9, une plage 13 à laquelle fait suite un dégagement 14 délimité en creux et ménageant ainsi avec la plage 13 un rebord 15. Au niveau du rebord 15, s'ouvrent des fentes 16 qui communiquent avec des évidements 17 de forme générale triangulaire dont le sommet est dirigé en direction du prolongement 11. Les évidements 17 30 sont prévus en un nombre quelconque et peuvent être répartis de façon équidistante ou non sur toute la longueur de la plage 13.

La paroi 8 comprend également, à partir du bord cranté 9 et sur sa face latérale opposée au prolongement 11, une plage plane 18 à

à laquelle fait suite un dégagement 19. La zone frontière entre la plage 18 et le dégagement 19 forme un rebord 20 dans lequel s'ouvrent des fentes 21 qui débouchent dans des évidements triangulaires 22 orientés dans le sens opposé aux évidements 17.

- 5 Les fig. 1 et 4 montrent un premier exemple d'utilisation selon lequel les cloisons amovibles 6 sont montées par les nervures 8_1 et 12_1 , respectivement dans les glissières en coïncidence $4a-5a$, d'une part, et $4b-5b$, d'autre part, de telle manière que les bords crantés 9 soient placés en tête et fassent saillie au-delà du rebord périphérique supérieur du volume ou du corps de boîte 1. La mise en place
10 des cloisons amovibles 6 est effectuée pour que les parois 8 jouxtent les faces intérieures des côtés du volume 1 perpendiculaires aux côtés 4 et 5, de façon que les prolongements 11 s'étendent en direction l'un de l'autre en prenant appui par les retours 12 sur le fond
15 du corps de boîte 1. Dans cette position, les cloisons amovibles 6 délimitent à l'intérieur du corps de boîte 1 un alvéole ou une cellule de réception 7 dont la largeur correspond à la plus grande longueur de fiches normalisées, par exemple du type A5, et dont la hauteur ou profondeur prise à partir du plan d'appui formé par les prolonge-
20 ments alignés 11, est inférieure à la plus petite dimension de telles fiches.

- Des fiches, telles que celles désignées par la référence F_1 , peuvent alors être mises en place dans l'alvéole 7 selon une orientation plaçant leur plus grande longueur horizontalement en appui contre les
25 prolongements 11. La fig. 4 montre que les fiches F_1 peuvent être ainsi rangées parallèlement l'une à l'autre en étant exactement guidées et maintenues par les cloisons 6 par rapport auxquelles elles s'étendent d'une certaine mesure au-delà des bords crantés 9, de manière à permettre une préhension, une manipulation et une sélection rapide et pratique. La mesure dont font saillie les fiches F_1
30 correspond à la hauteur des retours 12 surélevant le plan des prolongements 11 par rapport au fond du corps de boîte. Les prolongements 11 assument ainsi une fonction d'appui et de cales de niveau

pour l'ensemble des fiches,

Les fig. 1 et 4 montrent que l'alvéole 7 peut être facilement subdivisé en compartiments de pré-sélection pour les fiches au moyen de cloisons intercalaires 23 possédant, au niveau du bord longitudinal inférieur, des pieds 24 destinés à être disposés simultanément dans deux évidements coïncidants 17 des cloisons 6, en étant engagés par les fentes correspondantes 16 accessibles à partir des dégagements 14. Chaque cloison intercalaire 23 possède également, à proximité de son bord longitudinal supérieur, des épaulements 25 destinés à coopérer avec ceux des crans 9 des bords de tête qui sont placés sensiblement à l'aplomb des évidements 17 retenus pour l'engagement des pieds 24. De cette manière, il devient possible de régler l'inclinaison et la position de la cloison intermédiaire à partir de l'engagement dans l'un quelconque des évidements 17.

Dans la position représentée à la fig. 4, il apparaît que le couvercle 2 peut être facilement ouvert ou fermé par rapport au corps de boîte chargé, sans qu'il en résulte une modification de la position des cloisons intercalaires 23 et des fiches F_1 . Ce résultat est dû au fait que le couvercle 2 forme un corps creux d'emboîtement de grand volume et que son guidage en fermeture sur le volume 1 est assuré par les rebords crantés 9 qui assument ainsi une seconde fonction.

La fig. 5 illustre un second mode d'utilisation de l'objet de l'invention selon lequel les cloisons amovibles 6 sont cette fois montées par les nervures extrêmes 8_1 et 12_1 dans les glissières $4a-5a$ et $4b-5b$ respectivement, mais de façon que les bords crantés 9 soient disposés en pied alors qu'au contraire les bords crantés 10, ainsi que les retours 12, sont placés en tête. La mise en place des cloisons amovibles 6 s'effectue, dans un tel exemple, de façon que les parois 8 soient éloignées des côtés du corps de boîte 1 perpendiculaires aux côtés 4 et 5, d'une mesure correspondant à la largeur des prolongements 11 dont seuls les retours 12 jouxtent les faces internes des côtés du corps de boîte 1.

Dans cette position, les parois 8 restreignent la largeur utile de l'alvéole 7 à une mesure très légèrement supérieure à la plus petite dimension des fiches, telles que celles désignées par la référence F_2 , qui peuvent alors être placées à l'intérieur de l'alvéole 5 de rangement, de manière que leur plus grande mesure soit orientée verticalement selon un mode de classement habituellement dénommé italien. Dans cette position, les fiches sont correctement guidées et maintenues par les parois 8 et font saillie au-delà du plan passant par des bords crantés 10 et les retours 12. La mesure 10 dont font saillie les fiches est inférieure à leur demi-longueur, étant donné la profondeur du corps de boîte, de sorte que dans cet exemple le couvercle 2 peut aussi être placé sur le corps 1 sans modification du rangement établi. Dans cet exemple, le guidage du couvercle est assuré par les bords crantés 10.

15 La fig. 5 fait apparaître que les volumes ouverts délimités par l'intérieur des prolongements 11 et des retours 12 et désignés par les références 26, peuvent avantageusement constituer des cases ou casiers de réception d'articles de papeterie, tels que stylos, crayons, agrafes, trombones, cavaliers de sélection, gommes, etc.

20 Comme dans l'exemple d'utilisation précédent, l'alvéole 7 de rangement et de réception des fiches peut être subdivisé par une cloison intercalaire 23 possédant des pieds 27 destinés à être engagés par les dégagements 19 dans les fentes 21 des évidements qui représentent des logements d'articulation pour lesdits pieds. La 25 cloison intercalaire 23 comporte également des épaulements 28 destinés à coopérer avec les crans 10 du bord de tête pour définir une inclinaison et une position relative de la cloison à l'intérieur de l'alvéole de rangement.

La fig. 6 montre que la cloison intercalaire 23 est avantageusement 30 ment réalisée pour pouvoir être utilisée, quel que soit le mode de rangement horizontal ou vertical des fiches. A cet effet, la cloison intercalaire 23 comporte sur ses bords transversaux les épaulements 25 et pieds 24 et sur ses bords longitudinaux les épaulements

28 et pieds 27. La cloison 23, de forme générale rectangulaire, possède une longueur L supérieure, à la plus grande longueur des fiches, d'une mesure égale au double de la largeur des épaulements 25 et une largeur l supérieure à la plus petite dimension des fiches 5 d'une mesure égale au double des épaulements 28.

Ainsi que cela ressort de ce qui précède, l'objet de l'invention permet une mise en place horizontale ou verticale de fiches rectangulaires, de sorte qu'il suffit de disposer d'un seul type de boîte et de cloisons intercalaires par format pour répondre à la demande 10 des utilisateurs. Il devient ainsi possible de réduire les modèles de boîtes fabriquées et, par suite, d'abaisser notablement le coût de production ainsi que les frais de distribution par suite d'une réduction sensible des volumes de stockage du fait de la réduction du nombre de modèles.

REVENDEICATIONS

1. - Boîte de classement et de sélection pour fiches du type comprenant un corps de boîte et un couvercle délimitant un alvéole de réception pour des fiches rectangulaires, caractérisée en ce qu'elle
5 comprend, d'une part, deux corps creux (1 et 2) identiques formant corps de boîte et couvercle et offrant chacun une hauteur légèrement supérieure à la moitié de la plus grande dimension des fiches et une largeur légèrement supérieure à cette plus grande dimension et, d'autre part, deux cloisons (6) amovibles et réversibles adaptables
10 bles dans le corps de boîte selon deux positions distinctes dans lesquelles elles délimitent, dans ledit corps, un alvéole de réception (7) dont la largeur est égale, au jeu près, soit à l'une, soit à l'autre, des dimensions des fiches.

2. - Boîte de classement et de sélection selon la revendication 1,
15 caractérisée en ce que le corps de boîte (1) comporte, sur les faces internes de deux de ses côtés parallèles (4 - 5), deux paires de moyens d'adaptation (4a-4b et 5a-5b) susceptibles de recevoir et maintenir les cloisons amovibles (6) dans les deux positions distinctes à l'intérieur du corps de boîte.

20 3. - Boîte de classement et de sélection selon la revendication 1, caractérisée en ce que les cloisons amovibles (6) sont identiques et sont respectivement constituées par une paroi (8) possédant, en retrait d'un bord longitudinal, un prolongement d'équerre (11) bordé par un retour (12) s'étendant en direction dudit bord.

25 4. - Boîte de classement et de sélection selon la revendication 3, caractérisée en ce que le prolongement d'équerre (11) s'étend sur une distance correspondant sensiblement à la moitié de la différence existant entre les deux dimensions d'une fiche rectangulaire.

5. - Boîte de classement et de sélection selon la revendication 3
30 ou 4, caractérisée en ce que le prolongement d'équerre (11) et le retour (12) définissent, avec le bord longitudinal correspondant de la paroi, un volume creux (26) faisant fonction de casier de rangement supérieur lorsque les cloisons sont montées pour délimi-

ter dans le corps de boîte (1) un alvéole (7) de largeur correspondant à la plus petite dimension des fiches.

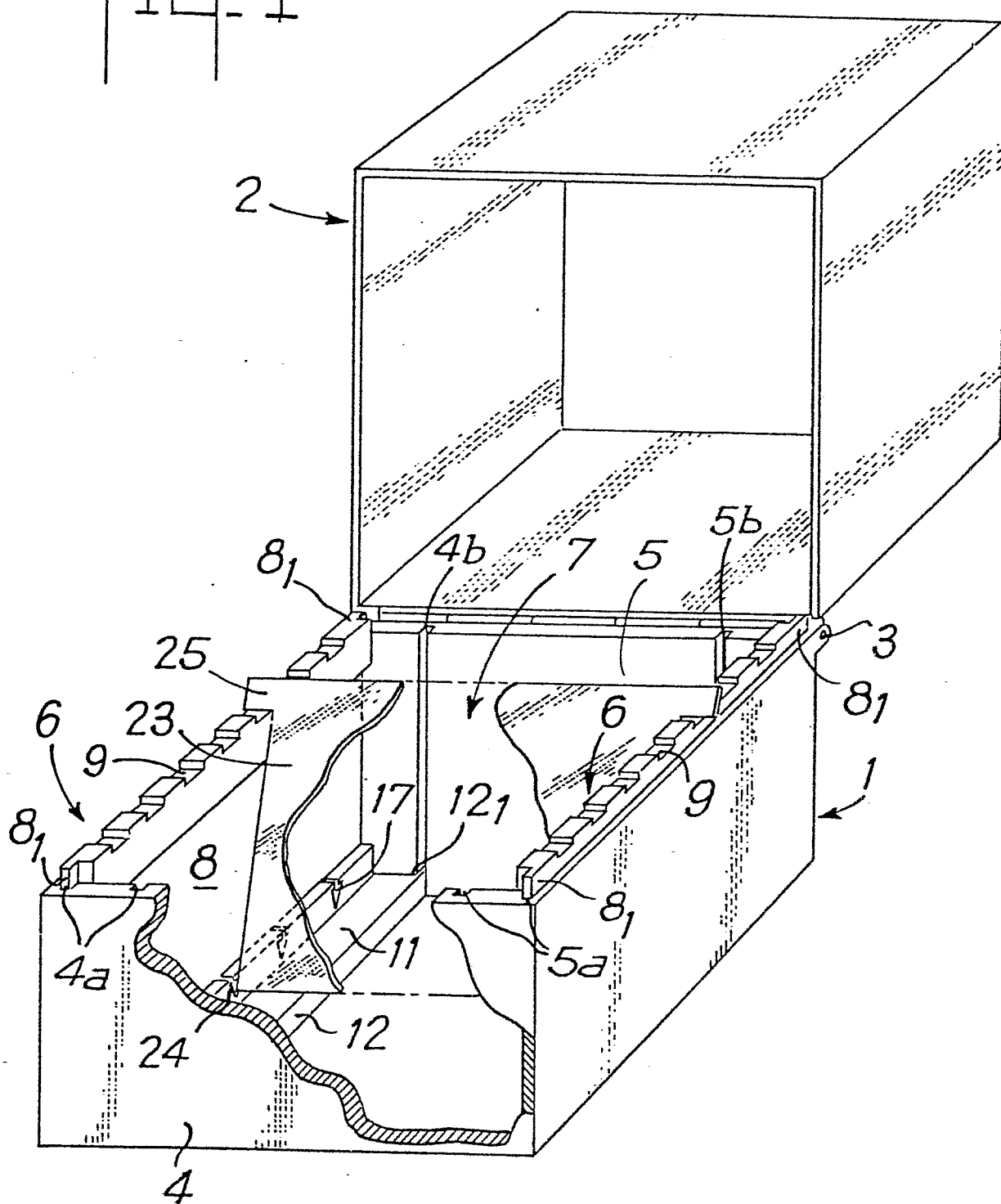
6. - Boîte de classement et de sélection selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisée en ce que les cloisons amovibles (6)
5 comportent, en retrait de leurs deux bords longitudinaux, des évidements (17 - 22) d'engagement des pieds (24 - 27) de cloisons intercalaires (23).

7. - Boîte de classement et de sélection selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisée en ce que les cloisons amovibles (6)
10 comportent des évidements d'engagement (17 - 22) des pieds de cloisons intercalaires et sur leurs bords longitudinaux des crans (9 - 10) d'engagement d'épaulements (25 - 28) présentés par les dites cloisons.

8. - Boîte de classement et de sélection selon la revendication 6
15 ou 7, caractérisée en ce que les évidements (17 - 22) des cloisons amovibles ouvrent dans deux dégagements (14 - 19) délimités respectivement à partir de l'une et l'autre face de la paroi (8).

9. - Boîte de classement et de sélection selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisée en ce que chaque cloison intercalaire (23)
20 possède, dans ses bords longitudinaux parallèles et transversaux parallèles, deux pieds (17 - 24) et deux épaulements (28 - 25) de coopération avec des évidements (17 - 22) et les crans (9-10) d'engagement des cloisons amovibles (6).

Fig 1



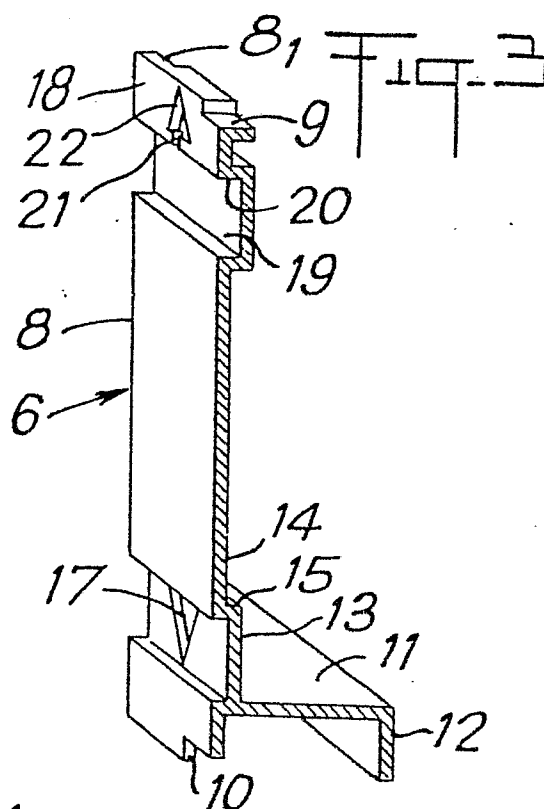
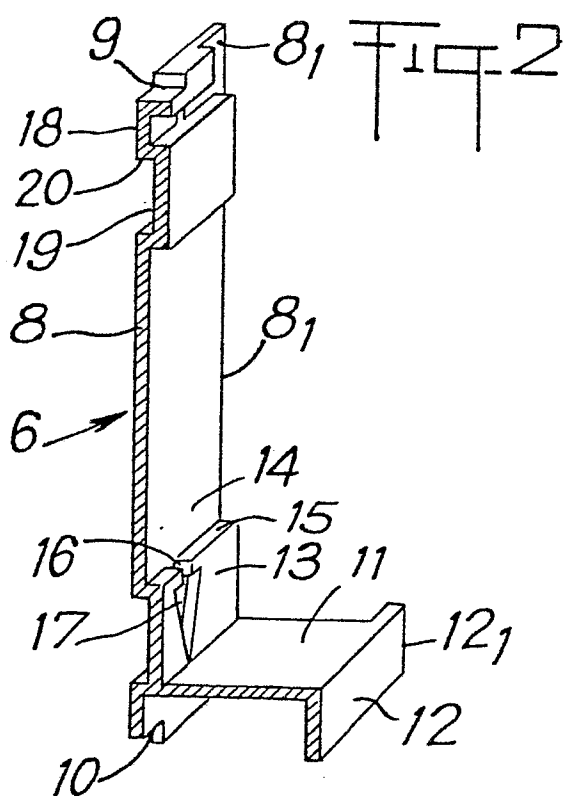


Fig. 4

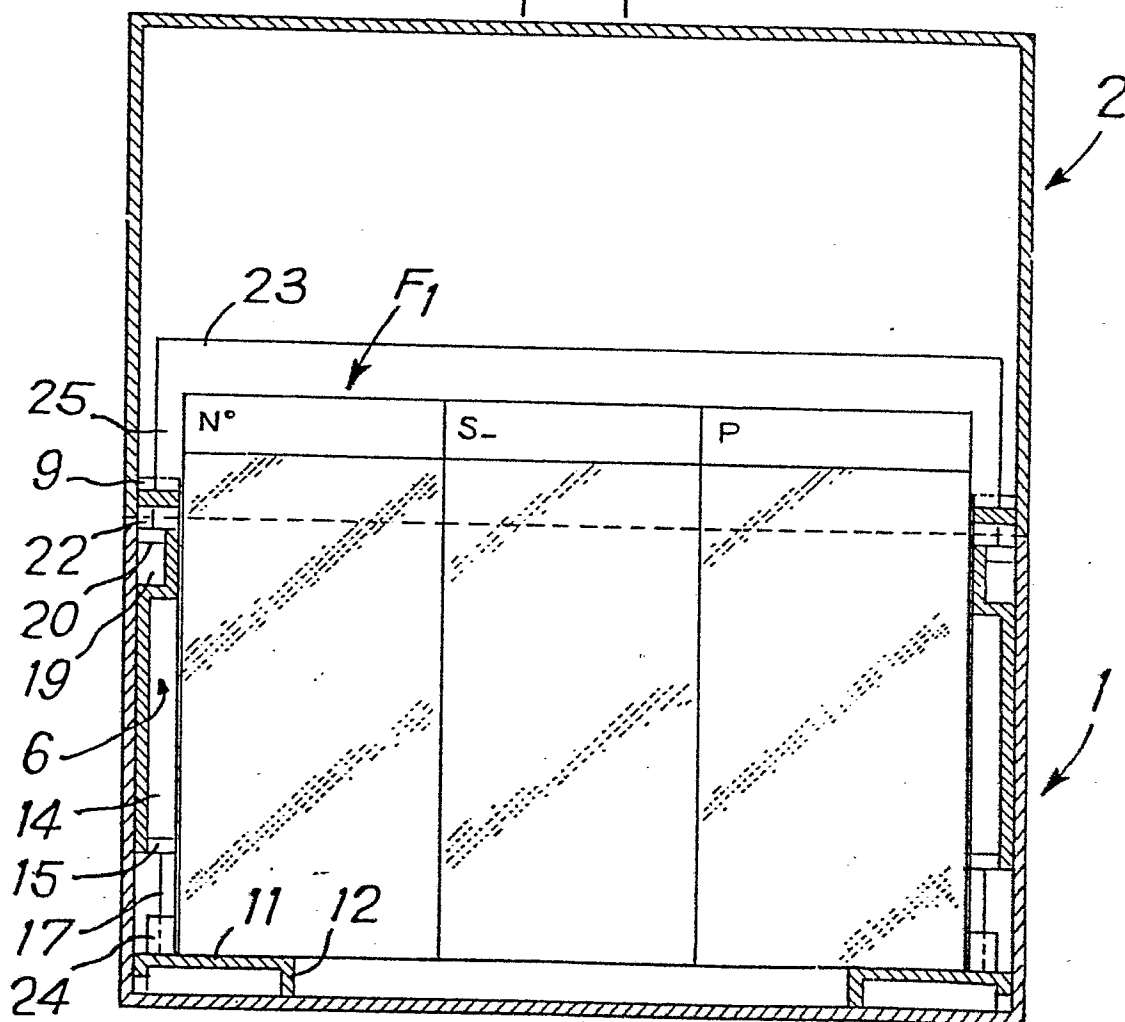


Fig. 5

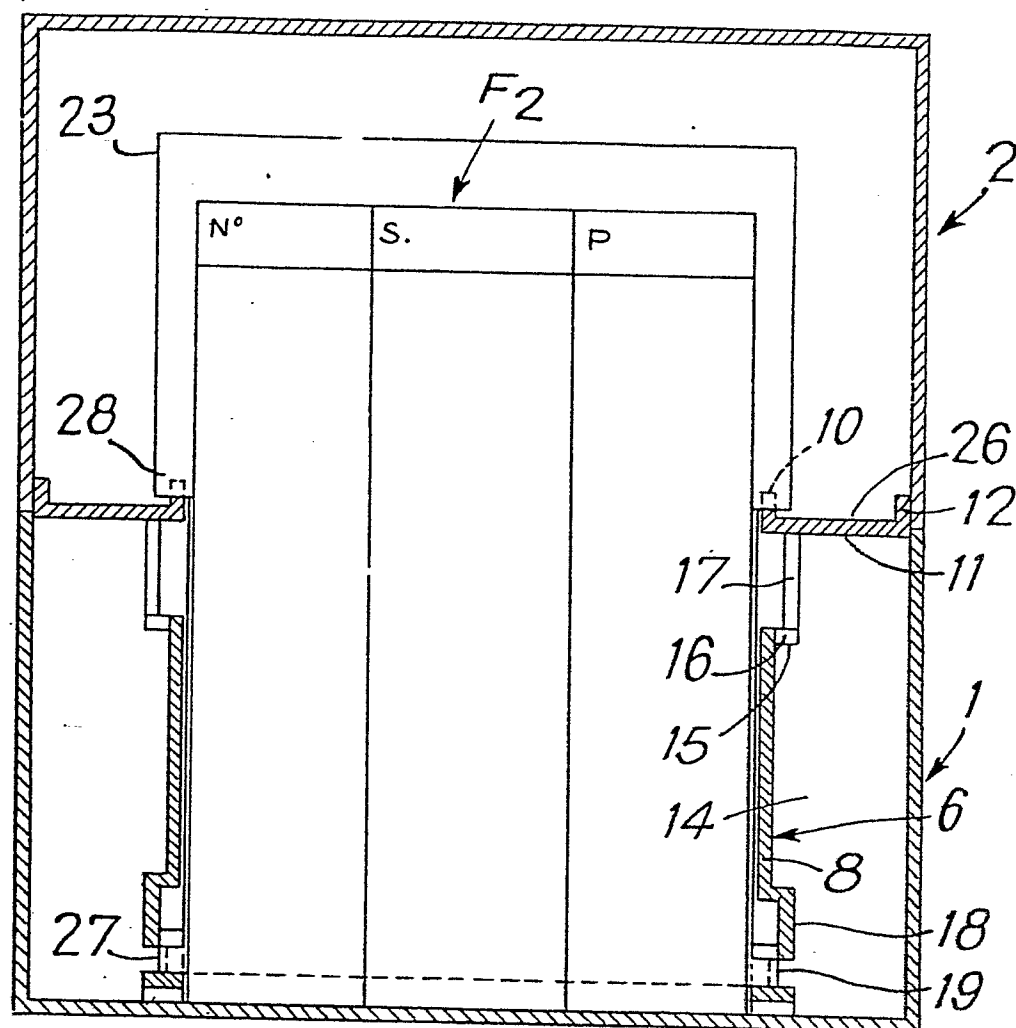
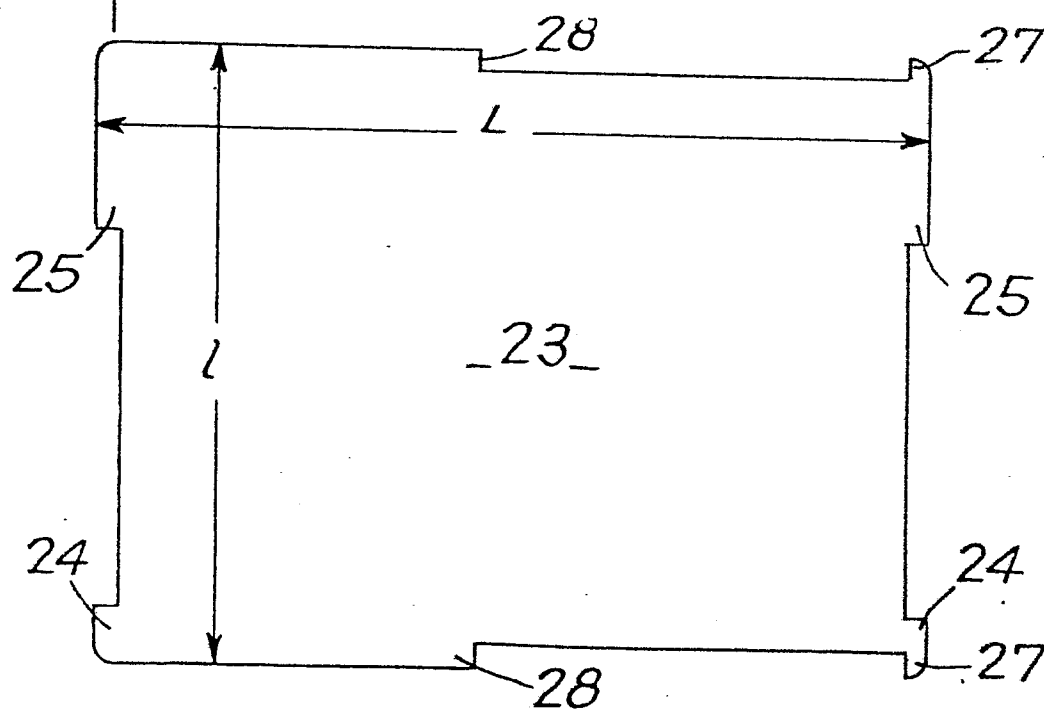


Fig. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0014667

Numéro de la demande

EP 80 42 0005

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>DE - B - 1 092 885 (HILLEBRAND)</u> * Ensemble de la description * ----	1	B 42 F 17/08
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 42 F
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 24-03-1980	Examineur LONCKE